

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 17/04/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 15 avril
2025
Qe-2025/3**

Aujourd'hui 15 avril 2025, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h21 à 17h40

Etaient Présents :

Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16H30, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 17H00, Monsieur Nicolas PEREIRA jusqu'à 17H03, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H21, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H45

Excusés :

**Question écrite présentée par Madame Anne FAHMY à propos
de l'exploitation déléguée du marché des Capucins**

Madame Anne FAHMY, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire,

À l'occasion de la séance du 11 juillet 2023 du conseil municipal de Bordeaux, nous avons eu un débat sur l'exécution du contrat de délégation de l'exploitation du Marché des Capucins par la société Les Fils de Madame GERAUD.

Notre groupe avait alors porté la voix des commerçants du Marché qui déploraient que le délégataire ne tenait pas ses engagements, en particulier pour assurer l'entretien, l'hygiène et la sécurité de la halle ainsi que l'animation du Marché.

Vous indiquiez alors qu'un audit avait été diligenté par vos service pour contrôler la réalité des travaux réalisés depuis 2008 par l'exploitant, en application du contrat.

Aujourd'hui, notre conseil n'est plus informé ni des suites de cet audit, ni des rapports annuels de l'exploitant, le dernier nous ayant été communiqué étant celui de l'exercice 2021.

Aujourd'hui, les commerçants continuent de déplorer les manquements du délégataire, n'ayant vu aucune amélioration de leurs conditions de travail et de l'accueil de leurs clients.

Par courrier du 17 mars dernier, notre groupe vous demandait de nous communiquer un état d'avancement des travaux conduits ou à conduire par le délégataire au regard de ses obligations contractuelles ainsi que des conclusions de l'audit que vous aviez diligenté.

Monsieur le Maire, où en est-on aujourd'hui de l'exécution de ce contrat de délégation de service public, du respects de ses obligations par le délégataire, des suites de l'audit que vous avez mené en 2023 ?

Quelle suite entendez-vous donner à cette délégation de service public ? Envisagez-vous de la reprendre en régie ? À quelle échéance ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 15 avril 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne FAHMY